



2026 RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE

29 JANVIER
07 FÉVRIER 2026



PRÉ-RÈGLEMENT PRE-REGULATIONS



28^e RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE

du 29 janvier au 7 février 2026

From January 29 to Saturday February 7, 2026

PRE – REGLEMENT / PRE-REGULATIONS

Rallye placé sous le Haut Patronage de Leurs Altesses Sérénissimes Le Prince et la Princesse de Monaco, organisé par l'Automobile Club de Monaco, sous l'égide de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), des ASN membres de la FIA et plus particulièrement l'aide et le concours de l'ACI (Italie), de l'AVD (Allemagne), de la FFSA (France), de la KNAC (Pays Bas) de la MSA (Angleterre) et le RACC (Espagne), est inscrit au calendrier des manifestations de la FIA.

Cette épreuve de régularité historique FIA, sur invitation, réservée à des véhicules de collection, est dénommée :

This rally placed under the High Patronage of Their Serene Highnesses The Prince and The Princess of Monaco, organized by the Automobile Club de Monaco, under the care of the Fédération Internationale de l'automobile (FIA), of ASN members of the FIA and particularly the assistance of ACI (Italy), the AVD (Germany), the FFSA (France), the KNAC (The Netherlands) (the MSA (England) and the RACC (Spain) is registered on the FIA events calendar.

This FIA historical regularity rally, reserved for historic vehicles, upon invitation, is named:

" 28^e RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE "

Elle se disputera conformément à l'annexe K du Code Sportif International de la FIA, au règlement standard des rallyes historiques de régularité de la FIA (disponibles sur le site internet de la FIA (www.fia.com)) et au règlement particulier de l'épreuve et de ses annexes.

It will be run in compliance with the FIA International Sporting Code and its Appendix K and the FIA standard supplementary regulation for historic regularity rally (available on its website www.fia.com) and the provisions of the supplementary regulations and its appendix.



1 – PROGRAMME

MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025

Ouverture des engagements

VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

Parution du Règlement Particulier de l'épreuve

LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Clôture des engagements

VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

Confirmation des voitures sélectionnées

LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025

Clôture des inscriptions des équipes

JEUDI 29 JANVIER 2026

Vérifications administratives et techniques avec remise des plaques et documents officiels aux concurrents partant de John O'Groats.

8h30 Départ du parcours de concentration de JOHN'O'GROATS à Valence.

SAMEDI 31 JANVIER / DIMANCHE 1^{er} FEVRIER 2026

Vérifications administratives et techniques avec remise des plaques et documents officiels aux concurrents partant de Bad Hombourg, Barcelone, Monte-Carlo, Reims et Turin. Mise en parc fermé des voitures.

DIMANCHE 1^{er} FEVRIER 2026

14h00 Départ du parcours de concentration de Bad Hombourg à Valence.

14h30 Départ du parcours de concentration de Turin à Valence.

14h30 Départ du parcours de concentration de Barcelone à Valence.

14h30 Départ du parcours de concentration de Monte-Carlo à Valence.

17h00 Départ du parcours de concentration de Reims à Valence.

Itinéraire de REIMS et JOHN'O'GROATS

LUNDI 2 FEVRIER 2026

Valence

Cocktail de Bienvenue – Champs de Mars

1 – PROGRAMME

WEDNESDAY, SEPTEMBER 3, 2025

Entry opening date

FRIDAY, SEPTEMBER 19, 2025

Publication of the Supplementary Regulations

MONDAY, NOVEMBER 3, 2025

Entry closing date

FRIDAY, NOVEMBER 14, 2025

Confirmation of selected cars

MONDAY, DECEMBER 1, 2025

Entry closing date for team registration

THURSDAY, JANUARY 29, 2026

Administrative checks and scrutineering with distribution of rally plates and official documents to competitors starting from John O'Groats.

8.30 am Start of the Concentration Leg from JOHN'O'GROATS to Valence.

SATURDAY, JANUARY 31 / SUNDAY, FEBRUARY 1, 2026

Administrative checks and scrutineering with distribution of rally plates and official documents to competitors starting from Bad Hombourg, Barcelona, Monte-Carlo, Reims and Torino. Entrance of the cars in the Parc Fermé.

SUNDAY, FEBRUARY 1, 2026

2.00 pm Start of the Concentration Leg from Bad Homburg to Valence.

2.30 pm Start of the Concentration Leg from Torino to Valence.

2.30 pm Start of the Concentration Leg from Barcelona to Valence.

2.30 pm Start of the Concentration Leg from Monte-Carlo to Valence.

5.pm Start of the Concentration Leg from Reims to Valence.

REIMS and JOHN'O'GROATS itinerary

MONDAY, FEBRUARY 2, 2026

Valence

Welcome Cocktail – Champs de Mars



MARDI 3 FEVRIER 2026 / TUESDAY, FEBRUARY 3, 2026

Départ de l'Etape de Classement 1 (dans l'ordre des numéros) "Valence - Valence" (environ 348 km) comprenant 6 Spéciales de Régularité. *Start of Classification Leg part 1 (in number order) "Valence - Valence" (approx. 348 km) including 6 Regularity Stages.*

à partir de / from	7h00	Contrôle Horaire de Départ Valence (champ de Mars)	Valence Start Time Control (Champ de Mars)
à partir de / from	8h33	• SR1. Col Gaudissart / Bouvante 1	
à partir de / from	9h41	• SR2. Léoncel / Oriol-en-Royans 1	
à partir de / from	10h20	• SR3. Col de Tourniol / Barbières 1	
à partir de / from	11h25	Contrôle Horaire de Valence (champ de Mars) - Regroup In	Valence Time Control (Champ de Mars) - Regroup In
à partir de / from	13h10	Contrôle Horaire de Valence (Champ de Mars) - Regroup Out	Valence Time Control (Champ de Mars) - Regroup Out
à partir de / from	14h43	• SR4. Col Gaudissart / Bouvante 2	
à partir de / from	15h51	• SR5. Léoncel / Oriol-en-Royans 2	
à partir de / from	16h30	• SR6. Col de Tourniol / Barbières 2	
à partir de / from	17h35	Contrôle Horaire de Valence (Champ de Mars) - Parc gardienné obligatoire	Valence Time Control (Champ de Mars) Compulsory secured park

MERCREDI 4 FEVRIER 2026 / WENESDAY, FEBRUARY 4, 2026

Départ de l'Etape de Classement 2 (dans l'ordre des numéros) "Valence - Valence" (environ 296 km) comprenant 4 Spéciales de Régularité. *Start of Classification Leg part 2 (in number order) "Valence - Valence" (approx. 296 km) including 4 Regularity Stages.*

Col de Tourniol à partir de / from	8h00	Contrôle Horaire de Départ Valence (champ de Mars)	Valence Start Time Control (Champ de Mars)
------------------------------------	------	---	---



à partir de / from	9h28	• SR7. Saint-Pierreville / Issamoulenc 1	
à partir de / from	11h05	• SR8. Lachamp-Raphaël / Burzet	
à partir de / from	12h10	Contrôle Horaire de Vals-les-Bains (Parc Municipal) - Regroup In	Vals-les-Bains Time Control (Champ de Mars) - Regroup In
à partir de / from	13h40	Contrôle Horaire de Vals-les-Bains (Parc Municipal) - Regroup Out	Vals-les-Bains Time Control (Champ de Mars) - Regroup Out
à partir de / from	13h53	Contrôle de Passage de Antraigues-sur-Volane - La Remise	Antraigues-sur-Volane - La Remise Passage Control
à partir de / from	14h31	• SR9. Saint-Andéol-de-Vals / Gourdon	
à partir de / from	15h26	• SR10. Saint-Pierreville / Issamoulenc 2	
à partir de / from	16h34	Contrôle Horaire de Privas (Champ de Mars)	Privas Time Control (Champ de Mars)
à partir de / from	17h39	Contrôle Horaire de Valence (Champ de Mars) - Parc Fermé	Valence Time Control (Champ de Mars) Parc Fermé

JEUDI 5 FEVRIER 2026 / THURSDAY, FEBRUARY 5, 2026

Départ de l'Etape de Commune 1 (dans l'ordre du classement) "Valence - Valence" (environ 312 km) comprenant 3 Spéciales de Régularité. *Start of Commun Leg, part 1 (in classification order) "Valence - Valence" (approx. 312 km) including 3 Regularity Stages.*

à partir de / from	8h00	Contrôle Horaire de Départ Valence (champ de Mars)	Valence Start Time Control (Champ de Mars)
à partir de / from	9h53	• SR11. Les Nonnières / Chichilianne	
à partir de / from	10h21	Contrôle Horaire de Clelles	Clelles Time Control
à partir de / from	11h39	• SR12. Le Château / La Bâtie-des-Fonts	



à partir de / from	12h57	• SR13. Col de Chamauche / Saint-Nazaire-le-Désert	
à partir de / from	14h14	Contrôle Horaire de Crest	Crest Time Control
à partir de / from	15h09	Contrôle Horaire de Valence (Champ de Mars) - Parc Fermé	Valence Time Control (Champ de Mars) Parc Fermé

VENDREDI 6 FEVRIER 2026 / FRIDAY, FEBRUARY 6, 2026

Départ de l'Etape de Commune 2 (dans l'ordre du classement) "Valence - Monaco" (environ 440 km) comprenant 3 Spéciales de Régularité. *Start of Commun Leg, part 2 (in classification order) "Valence - Monaco" (approx. 440 km) including 3 Regularity Stages.*

à partir de / from	7h00	Contrôle Horaire de Départ Valence (champ de Mars)	Valence Start Time Control (Champ de Mars)
à partir de / from	8h27	• SR14. Aucelon / Barnave	
à partir de / from	11h09	• SR15. Bréziers / Selonnet	
à partir de / from	12h24	Contrôle Horaire de Digne-les-Bains	Digne-les-Bains Time Control
à partir de / from	12h42	• SR16. Digne-les-Bains / Chaudon	
à partir de / from	13h27	Contrôle Horaire de Saint-André-les-Alpes	Saint-André-les-Alpes Time Control
à partir de / from	15h42	Contrôle Horaire de La Turbie	La Turbie Time Control
à partir de / from	16h12	Contrôle Horaire de Monaco (Quai Albert Ier) - Parc Fermé	Monaco Time Control (Quai Albert Ier) - Parc Fermé

À partir de / From : 19h00 Buffet offert par l'Automobile Club de Monaco / Buffet provided by the Automobile Club de Monaco.



VENDREDI 6 au SAMEDI 7 FEVRIER 2026 / FRIDAY 6 TO SATURDAY, FEBRUARY 7, 2026

Départ de l'Etape finale (dans l'ordre du classement) "Monaco - Monaco" (environ 150 km) comprenant 2 Spéciales de Régularité. *Start of the Final Leg (in classification order) "Monaco - Monaco" (approx. 150 km) including 2 Regularity Stages.*

à partir de / from	21h00	Contrôle Horaire de Monaco (Quai Albert Ier)	Contrôle Horaire de Monaco (Quai Albert Ier)
à partir de / from	22h28	• SR17. La Bollène-Vésubie / Col de Turini	
à partir de / from	23h06	• SR18. La Cabanette / Col de Braus	
à partir de / from	00h26	Contrôle Horaire de Monaco (Quai Albert Ier) - Parc Fermé	Monaco Time Control (Quai Albert Ier) - Parc Fermé

À partir de / *From* : 12h00 Publication du classement provisoire à la Permanence du Rallye, 23 boulevard Albert 1er, Monaco / *Publication of the provisional classification at the Rally Headquarters, 23 boulevard Albert 1er, Monaco.*

À partir de / *From* : 20h30 Dîner de Clôture - Remise des Prix, Sporting Monte-Carlo. Tenue de soirée « Smoking » de rigueur, Prize Giving Gala Dinner - Sporting Monte-Carlo. *Prize Giving Gala Dinner - Sporting Monte-Carlo, Black tie (dinner jacket) compulsory.*

Itinéraires, kilométrages et horaires peuvent être soumis à modification / Routes, distances and times may be subject to change.

COORDONNÉES PERMANENTES DE L'ORGANISATION / CONTACT DETAILS OF THE ORGANISATION
Automobile Club de Monaco - 23 Boulevard Albert I - 98000 MONACO
Tel : +377 93 15 26 00 - e-mail : historique@acm.mc - site internet : www.acm.mc

2 - NOUVEAUTES

- Sont éligibles les véhicules ayant participé à un Rallye Monte-Carlo depuis l'origine jusqu'en janvier 1986 (liste consultable sur le site internet www.acm.mc).
- Les Spéciales de Régularité se dérouleront sur routes fermées avec trois moyennes distinctes.
- Classement par moyenne selon la moyenne choisie.

- NEWNESS

- Vehicles eligible are those that have participated in the Rallye Monte-Carlo from its inception up to January 1986 (List available on the website www.acm.mc).
- Regularity Stages will take place on closed roads with three distinct average speeds.
- Classification by average speed according to the chosen average.



3 - VOITURES ADMISSIBLES

Sont admissibles les voitures dont un modèle similaire a participé à un Rallye Monte-Carlo jusqu'à la 54^e édition de janvier 1986 titulaires :

- d'un Passeport Technique Historique de la FIA (P.T.H.).
- ou d'un laissez-passer pour voiture de rallye de régularité historique de la FIA (L.P.V.R.H.).
- ou d'une carte d'identité FIVA
- ou d'une carte d'identité Nationale.

CHOIX THEORIQUE DES MOYENNES

CATEGORIES	CYLINDREES	MOYENNES
Avant 1965	Toutes cylindrées	Basse Intermédiaire Haute
Entre 1966 et 1976	< 1300 cm ³	
Entre 1966 et 1976	> 1300 cm ³	Intermédiaire Haute
Entre 1977 et 1985	Toutes cylindrées	

Les voitures éligibles seront sélectionnées par l'Organisateur qui a le droit exclusif d'accepter ou de refuser toute inscription.

4 - EQUIPAGES ADMISSIBLES

4.1 Tout équipage doit être composé d'un pilote et d'un copilote tous titulaires d'un permis de conduire.

Tous les membres de l'équipage doivent :

- Soit présenter une licence internationale de Pilote délivrée par une ASN membre de la FIA, valable pour 2026, d'un des degrés suivants accompagnée d'une autorisation de l'ASN émettrice de cette dernière:
- ITC-R ou ITC-R/H
- ITD-R ou ITD-R/H
- Soit présenter une licence nationale de Pilote, valable pour 2026, de degré équivalent émise par une ASN membre de la FIA et accompagnée de l'autorisation de cette ASN.

Ou solliciter un **Titre de Participation Temporaire en Régularité**, valable exclusivement pour la durée du rallye

3 - ELIGIBLE CARS

Are eligible cars similar to a model which took part in the Monte-Carlo Rally up to the 54th edition of January 1986 holding either:

- an FIA Historic Technical Passport (H.T.P.).
- or an FIA historic regularity rally car pass (H.R.C.P.).
- or a FIVA identity card.
- or a National identity card.

THEORETICAL CHOICE OF AVERAGE SPEEDS

CATEGORIES	CUBIC CAPACITIES	AVERAGE SPEED
Before 1965	All cubic capacities	Low Medium High
Between 1966 and 1976	< 1300 cc	
Between 1966 and 1976	> 1300 cc	Medium High
Between 1977 and 1985	All cubic capacities	

The eligible cars will be selected by the Organizer who has at its sole right to accept or refuse any entry.

4 - ELIGIBLE CREWS

4.1 Any crew must be composed of one driver and at least one and no more than two co-drivers, each holding a valid driving license.

All crew members must:

- Either present an international Driver's license issued by an ASN member of the FIA, valid for 2026, of one of the following levels, accompanied by an authorization from the issuing ASN:
- ITC-R or ITC-R/H
- ITD-R or ITD-R/H
- Or present a national Driver's license, valid for 2026, of an equivalent level issued by an ASN member of the FIA, accompanied by an authorization from this ASN.

Or apply for a **Temporary Participation License**, valid exclusively for the duration of the regularity rally,



de régularité délivré par l'Automobile Club de Monaco. La demande devra être accompagnée, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile. Elle sera remise lors des contrôles administratifs dans la ville de départ. Un **droit d'un montant de 80 €**, non remboursable, devra être acquitté **conjointement aux droits d'engagement**. Cette somme restera due en cas de **désistement** ou de **changement de pilote ou de copilote**.

4.2 Lors des épreuves spéciales de régularité (routes fermées). le port d'un casque homologué C.E. est obligatoire de même que le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes. Les matières particulièrement inflammables (nylons...) sont prohibées y compris pour les chaussures.

Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales de régularité (routes ouvertes).

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de "zone casque".

5 - DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé : pour un équipage composé de 2 personnes à 6800 €. Les droits seront encaissés à la réception de l'engagement. En cas de désistement avant le mercredi 31 décembre 2025, 20 % des droits d'engagement resteront acquis à l'organisation. Ces droits ne seront pas remboursés en cas de forfait déclaré après cette date.

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 plaques numérotées de Rallye.
- 1 plaque " ASSISTANCE " (43x21 cm).
- 2 numéros de Course noirs sur fond blanc (50 x 35 cm).
- Les "Roadbooks" concernant l'itinéraire (sauf pour l'étape de concentration).
- Les cadeaux souvenirs ainsi que le film de l'épreuve.
- Le buffet. à Monaco vendredi 6 février 2026, sur le Quai Albert 1er (+ 2 accès pour l'assistance).
- Le logement en chambre double pour 2 nuits : vendredi 6 février et samedi 7 février 2026, à Monaco, dans un hôtel de luxe avec petits déjeuners pris en salle de restaurant pour 2 personnes.

issued by the Automobile Club de Monaco. The application must be accompanied by a medical certificate stating that there are no contraindications to the practice of motor sport and shall be submitted during **administrative checks** at the starting location.

A **non-refundable fee of €80** shall be paid **together with the entry fees**. This amount remains due and will not be refunded in case of **withdrawal** or **change of driver or co-driver**.

4.2 During regularity special stages (on closed roads), wearing a C.E.-approved helmet is mandatory, as is wearing clothing that fully covers the arms and legs, Highly flammable materials (such as nylon) are prohibited, including for footwear.

Wearing a helmet is forbidden outside of the regularity stages (on open roads).

A tolerance of 500 meters before the Time Control (CH) and after the Stop point is allowed. This area will be marked by "helmet zone" entry and exit signs.

5- ENTRY FEES

The entry fee is: 6800€ for a crew consisting of two persons.

Fees will be collected upon receipt of the entry registration. In case of cancellation before Wednesday, December 31, 2025, 20% of the entry fee will be retained by the Organizer. Fees will not be refunded after that date.

These entry fees include:

- 2 Rally plates.
- 1 "ASSISTANCE" plate (43x21 cm).
- 2 Competition numbers, black on white background (50 x 35 cm).
- Roadbooks for the itinerary (except for the concentration leg).
- Official video recap.
- Buffet in Monaco, on Friday, February 6, 2026, on Quai Albert 1er (+ 2 access for the service).
- Accommodation for 2 nights stay in a double room: Friday February 6 and Saturday, February 7, 2026,



- La Soirée de Gala de Remise des Prix, Salle des Etoiles du Sporting Monte-Carlo, le samedi 7 février 2026, pour 2 personnes (tenue de soirée "smoking" obligatoire).
- La prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, tel que défini à l'article 8 du règlement particulier de l'épreuve.

6 - VILLES DE DEPART

Lors de son engagement, le concurrent devra donner ses préférences de choix entre les villes suivantes : Bad Hombourg (Allemagne), Barcelone (Espagne), John O' Groats (Ecosse), Turin (Italie), Monte-Carlo (Principauté de Monaco) et Reims (France).

La ville de départ sera attribuée en fonction des disponibilités et de l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

7 - ORDRE DES DEPARTS - NUMEROS

Tous les départs se feront de minute en minute, sauf pour l'Étape Finale où ils s'effectueront de 30 secondes en 30 secondes.

Les départs auront lieu dans l'ordre des trois moyennes : Haute, Intermédiaire et Basse. Ce qui implique que les concurrents ayant choisi la moyenne Haute se verront attribuer les plus petits numéros

Les départs se feront dans l'ordre croissant des numéros de compétition jusqu'à la fin de l'étape de Concentration et des étapes de Classement 1 et 2. A l'issue de l'Étape de Classement partie 2, les départs des Étapes Commune 1, 2 et de l'Étape Finale, se feront dans l'ordre d'un classement provisoire (hors pénalités routières) établi pour chaque moyenne après les 7 premières Spéciales de Régularité.

8 - CIRCULATION - PNEUMATIQUES

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation dans les pays traversés. Toute infraction constatée par une autorité compétente donnera lieu aux pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} et 2^e infraction = pénalité décidée par les Commissaires Sportifs.

in a luxury hotel of Monaco, including breakfast for 2 persons served in the dining room.

- 2 tickets for the Prize-giving Gala Dinner, on Saturday February 7, 2026, at the Salle des Etoiles of the Sporting Monte-Carlo (black tie).
- The insurance premium covering the competitor's third-party liability, as defined in article 8 of the supplementary regulation.

6 - STARTING TOWNS

At the time of entry, the competitor must give his or her preferred choice between the following cities: Bad Homburg (Germany), Barcelona (Spain), John O'Groats (Scotland), Torino (Italy), Monte-Carlo (Principality of Monaco) and Reims (France).

The departure city will be allocated according to availability and in the order of complete applications arrival.

7 - STARTING ORDER - RACE NUMBERS

All starts will be given every minute, except during the Final leg when they will be given with 30-second intervals.

Starts will take place in order of the three average speeds: High, Medium and Low, which implies that competitors who have chosen the High average Speed will be awarded smaller numbers.

Cars will start in the increasing order of their competitors' numbers until the end of the Concentration and the Classification legs 1 and 2. After the Classification leg part 2, the starts of Common Stages 1, 2 and the Final leg will be given in the order of results for each average speed established after the first 7 Regularity Stages (excluding road penalties).

8 - TRAFFIC - TYRES

Throughout the duration of the Rally, the crews must strictly observe the traffic regulation of the countries traversed. Any violation observed by a competent authority will result in the penalties outlined below:

- 1st and 2nd infringement = penalty decided by the Stewards.
- 3rd infringement = possible disqualification from



- 3^e infraction = mise hors course possible.

Dans les Secteurs de Liaisons, l'Organisateur pourra déclarer zone à vitesse limitée DZ-FZ certaines traversées de zones sensibles (voir Annexe IV du Règlement Particulier).

Les Autorités compétentes qui constateraient une infraction aux règles de la circulation commise par un équipage du Rallye, devront la lui signifier comme à des usagers de la route ordinaire et le noter sur le carnet d'infraction.

Seuls sont admis les pneumatiques conformes à l'usage routier des pays traversés, portant l'indication "DOT" ou "E" estampillée sur leurs flancs. **Tout autre type de pneus est interdit.**

Toutes les voitures concurrentes ainsi que leurs véhicules d'assistance devront être équipées en conformité avec les lois et règlements en vigueur au moment de l'Epreuve et notamment pour la France avec la Loi Montagne II.

L'usage de pneumatiques cloutés est autorisé en fonction de l'état des routes (neige, verglas, etc...) et en respect du Code de la Route des pays traversés.

9- ASSISTANCE

Les réparations et le ravitaillement sont libres pendant toute la durée du Rallye, sauf dans les cas expressément interdits par une disposition du règlement particulier (cf. art 21 : parc de fin d'étape). Les dépannages sur le parcours du Rallye sont à la charge financière du concurrent ou de sa propre assurance.

Les véhicules d'assistance, ainsi que les dépanneuses, ne pourront pas emprunter, dans les deux sens, les routes des Spéciales de Régularité pendant tout le déroulement des épreuves, ce jusqu'à après le passage de la voiture balais, sous peine d'une pénalité de 10.000 points pour l'équipage dont ils sont en charge.

Les voitures ouvreuses ne pourront plus parcourir les Spéciales de Régularité (S.R) **à partir de H-60' de l'heure théorique du départ du premier concurrent. Dans certaines spéciales les voitures ouvreuses ne pourront pas faire le deuxième passage.**

race.

In the Road Sections, the Organizer may declare the traversal of certain sensitive areas (see Appendix IV of the Supplementary Regulations) as DZ-FZ speed limit zone.

The competent Authorities who observe an infringement of the traffic laws by a crew participating in the Rally must inform the offender in the same way as for ordinary road users, and note it on its infringement card.

Only tyres conforming to the road use of the countries traversed, bearing the indication "DOT" or "E" stamped on their flanks, are permitted. **Any other type of tyre is forbidden.**

All competing cars and their support vehicles must be equipped in accordance with the laws and regulations in force at the time of the Event, and, in particular for France with the "Loi Montagne II".

The use of studded tyres is permitted depending on road conditions (snow, black ice, etc.) and in compliance with the Highway Code of the countries traversed.

9 - ASSISTANCE

Repairs and refueling are allowed throughout the Rally, except in cases expressly prohibited by a supplementary regulation provision (see Art. 21: end-of-leg park). Breakdowns on the Rally route are at financial responsibility of the competitor or their own insurance.

Support vehicles and tow trucks will not be allowed on the Regularity Stage areas, in either direction during the rally, until the sweeper car has passed through each Stage. Any crew receiving unauthorized assistance will incur 10,000 penalty points.

The route note cars will no longer be permitted to drive Regularity Sections (S.R) **from 60 minutes prior to the theoretical starting time of the first competitor.**

In some special stages, the route note cars won't be allowed to do the second pass.



10 – PUBLICITE

Conformément à l'Article 2.8 de l'annexe K au Code Sportif international de la FIA :

La publicité sur les voitures routières de production de série est autorisée des deux côtés de la carrosserie sous le niveau des fenêtres mais derrière l'axe des roues avant et devant l'axe des roues arrière. La publicité à l'avant et à l'arrière et sur le reste des côtés de la voiture est limitée à une superficie totale de 1400 cm². Des espaces de 700 cm² chacun maximum, 1 à l'avant et 1 sur chaque côté, adjacents aux numéros de Compétition, peuvent être réservés à la publicité de l'Organisateur de la Compétition, publicité que le Concurrent ne pourra pas refuser. La publicité au-dessus et au-dessous du numéro de Compétition, autre que celle de l'Organisateur, peut être placée à côté, sans toutefois entrer en contact avec le fond.

La publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées est interdite sur le territoire Français. Ces lois s'appliquent aux voitures de course, véhicules d'assistance, matériel et vêtements.

Le nom de l'équipage ne peut apparaître qu'une fois de chaque côté de la voiture, sur un emplacement ne dépassant pas 10 x 40 cm. Un insigne de club reconnu peut apparaître sur chaque côté de la voiture, ses dimensions ne dépassant pas 10 x 10 cm (voir schéma en annexe II).

11 - ITINERAIRES

Pendant la durée du Rallye, l'heure officielle sera affichée sur le boîtier Tripy. L'heure exacte du départ figurera sur le carnet de contrôle.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux Contrôles Horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

La totalité du parcours du Rallye Monte-Carlo Historique sera disponible sous forme de carte interactive, sur le site internet de l'ACM : www.acm.mc à partir du 14 novembre 2025.

L'ensemble des " Roadbooks " sera donné à Valence à la tente accueil concurrent à la fin de l'étape de concentration (AUCUN AUTRE ROADBOOK NE SERA RECONNU PAR L'AUTOMOBILE CLUB DE MONACO).

10 - ADVERTISING

In accordance with Article 2.8 of Appendix K to the FIA International Sporting Code :

Advertising on Series Production Road Cars is authorized on both sides of the bodywork below the level of the windows but behind the center line of the front wheels and in front of the center line of the rear wheels. Advertising on the front and rear and the remainder of the car sides is restricted to a total area of 1400 cm². 1 x front and 1 x each side spaces, of not more than 700 cm². each, adjacent to the competition numbers, may be reserved for the competition Organizer's advertising, the use of which the competitor may not refuse. Advertising above and below the competition number other than that of the Organizer may be placed adjacent to but not touching the number background.

Advertising for alcoholic beverages and tobacco are forbidden in France. These laws apply to competing cars, service cars, team equipment and clothes.

The crew name may appear only once on each side of the car, on an area not exceeding 10 x 40 cm. A club-recognized insignia may be shown on each side of the car, its dimensions not exceeding 10 x 10 cm (Plan included in Appendix II).

11 - ROAD BOOK

Throughout the Rally, the official time will be displayed on the Tripy device. The exact starting time will be indicated on the time card.

The target time for covering the distance between two consecutive Time Controls will appear on the time card.

The entire route of the Rallye Monte-Carlo Historique will be available as an interactive map on the ACM website: www.acm.mc from November 14, 2025.

All Roadbooks will be handed out in Valence at the welcome tent at the end of the concentration leg. (NO OTHER ROADBOOK WILL BE RECOGNIZED BY THE AUTOMOBILE CLUB DE MONACO).



12 - CONTROLES DE PASSAGE ET CONTROLES HORAIRES

A) - CONTROLES DE PASSAGES

A ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement tamponner et/ou signer le carnet dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. L'absence de visa ou de marque de n'importe quel Contrôle de Passage entraînera une pénalité de 10.000 points (cf. art. 17.3). L'Organisateur peut prévoir des Contrôles de Passages secrets sur l'itinéraire, à sa discrétion.

B) - CONTROLES HORAIRES

A ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage à bord de la voiture. L'équipage peut attendre pour son heure idéale avant le panneau jaune. L'heure idéale de pointage est celle obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur. L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond :

- pour le parcours de concentration, les étapes de classement et commune, au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède.
- pour l'étape finale, au déroulement de la minute idéale de pointage ou de la demi-minute qui la précède.

L'heure idéale de pointage appartient à la seule responsabilité des équipages qui peuvent consulter la montre officielle placée sur la table de contrôle. Les commissaires en poste ne peuvent leur donner aucune information sur cette heure idéale de pointage.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- Pour tout retard : 100 points par minute ou fraction de minute plafonnés à 10.000 points (lors du parcours de concentration ces pénalités seront de moitié).
- Pour toute avance : 600 points par minute ou fraction de minute plafonnés à 10.000 points.
- L'absence d'un visa de Contrôle Horaire ou d'arrivée avec un retard supérieur au retard maximum autorisé de 30 minutes entraînera une pénalité de 10.000 points.

12-PASSAGE CONTROLS - TIME CONTROLS

A) - PASSAGE CONTROLS

The Marshals responsible for these controls must simply stamp and/or sign the time card without mentioning the time of passage as soon as the card is handed in by the crew. The lack of an entry at a Passage Control will entail a fixed penalty of 10.000 points (cf. Art. 17.3). The Organizer may establish secret Passage Controls on the route, at their discretion.

B) - TIME CONTROLS

At these controls, the post Marshals enter the time at which a crew member hands the time-card. The crew may wait for its target time in front of the yellow sign. The target check-in time is the time obtained by adding the time allowed to complete the road section to the starting time. The crew does not incur any penalty for early arrival:

- during the Concentration leg, the Classification and Common legs, if the vehicle enters the control zone during the target check-in minute or the minute preceding it, - during the Final leg, if the vehicle enters the control zone during the target check-in minute or the half-minute preceding it.

The target check-in time is the sole responsibility of the crew, who may consult the official clock on the control table. The post marshals cannot give them any information on this target check-in time.

Any difference between the actual check-in time and the target check-in time is penalized as follows:

- for late arrival : 100 pts per minute or fraction of a minute with a maximum of 10.000 pts (half penalties during the concentration leg).
- for early arrival : 600 pts per minute or fraction of a minute, with a maximum of 10.000 pts.
- lack of entry at a Time Control, or arrival outside the maximum authorized delay of 30 minutes will entail a fixed penalty of 10.000 points.



13 - ABANDON / RETOUR EN COURSE

Si un équipage interrompt le Rallye, à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire et manque un contrôle, il pourra être admis de nouveau dans le Rallye à condition que dans l'heure qui suit sa non présentation à ce contrôle, il informe la Direction de Course par téléphone au +377 93 15 61 10 / +377 93 15 61 12 et/ou par email à historique@acm.mc de son intention de continuer.

Pour être classés à la fin du Rallye, les équipages devront avoir effectué au moins la moitié des Epreuves de Régularité disputées.

14 - SPECIALES DE REGULARITE

Les Spéciales de Régularité se situent **sur routes fermées**. Elles doivent être parcourues à une vitesse moyenne, imposée par l'Organisateur qui pourra prévoir un ou plusieurs changements de cette moyenne dans chaque spéciale, mais qui restera toujours inférieure à 70 km/h.

Les changements de moyennes sont indiqués sur le carnet de contrôle et sur le "Roadbook".

Le poste de Départ des Spéciales de Régularité sera précédé d'un poste de Contrôle Horaire (CH). Les deux postes seront compris dans une seule zone de contrôle. Un intervalle de 3 minutes minimum entre les deux sera respecté afin de permettre aux équipages de se préparer.

CHRONOMÉTRAGE :

Dans chaque Spéciale de Régularité, l'Organisateur peut prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion et à n'importe quel endroit de la spéciale de régularité. Toutefois aucune prise de temps ne sera effectué dans les deux premiers kilomètres de la spéciale. Les Spéciales de Régularité seront parcourues sans s'arrêter ni ralentir de manière excessive sous peine de pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course. La recherche ou toute autre action visant au repérage des points de chronométrage, ainsi que la transmission de ces informations, sera considérée comme un comportement antisportif et pourra entraîner la mise hors course du concurrent en ayant bénéficié.

Tout dépassement de plus de 10% de la vitesse moyenne imposée, calculé entre le départ et n'importe quel point de chronométrage, pourra

13 - WITHDRAWAL - RE-ENTRY TO RALLY

If a crew interrupts the Rally, by leaving the set route and misses a control, they may be readmitted to the event provided he informs the Race Control by phone +377 93 15 61 10 / +377 93 15 61 12 or / and by email at historique@acm.mc within the hour following his expected time at this control, of his intention to continue the event.

To be classified at the end of the Rally, crews must have completed at least half of the Regularity Stages.

14 - REGULARITY STAGES

The Regularity Stages are held **on closed roads**. They must be covered at an average speed, imposed by the Organizer, who may provide for one or more changes in this average speed in each Special Stage, but the average speed will always be below 70 kph. Changes in average speed are indicated in the time card and on the Roadbook.

The Start post of the Regularity Stages will be preceded by a Time Control (TC) post. Both posts will be located within a single control zone. A minimum interval of 3 minutes between the two will be observed to allow crews time to prepare.

TIME KEEPING

For every Regularity Stage, the organizer may include intermediate timekeeping points, at their discretion and at any point along the Regularity Stage. However, there will be no time checks during the two first kilometer of the stage. The Regularity Stages must be completed without stopping or slowing excessively, subject to penalties which may include disqualification. Any attempt to locate timing points and the sharing of timing point locations will be considered as an unsporting behavior and might result in disqualification of any competitors having benefited from the information.

Exceeding the imposed average speed calculated between the start and any timekeeping point by more than 10% might



entraîner une pénalité de 30.000 points et la mise hors course en cas de récidive, après notification de la 1^{ère} pénalité.

15 - APPAREILS DE MESURE

Seuls deux instruments fixes de mesure à affichage électronique sont autorisés dans l'habitacle (gps, trip...) répéteurs inclus. Les appareils de mesure (trip et chronométrage) à affichage mécanique sont libres. Les voitures devront être dans cette configuration à tout moment du Rallye. Toute infraction sera reportée aux Commissaires Sportifs.

Aucune antenne extérieure ne sera autorisée sauf si montée d'origine sur la voiture.

16 - CAMERAS EMBARQUEES

L'Organisateur pourra installer des caméras dans l'habitacle de certaines voitures sur demande du Directeur de Course ou du Collège des Commissaires Sportifs pour utilisation à des fins sportives.

17 - VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Tous les équipages participant au Rallye doivent se présenter aux vérifications administratives et techniques prévues conformément au programme du Rallye. Le fait de présenter une voiture aux vérifications techniques est une déclaration implicite de conformité.

Les originaux des documents suivants doivent être présentés, pour pouvoir prendre le départ :

- Permis de conduire.
- Une licence de pilotage valable (voir art.3).
- Le certificat d'immatriculation.
- Attestation d'assurance pour la voiture (carte verte internationale).
- Passeport Technique Historique de la FIA ou Laissez-Passer pour Régularité Historique de la FIA. ou Carte d'Identité FIVA ou Nationale de la voiture.
- Casque homologué C.E.

L'Organisation se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture n'ayant pas les caractéristiques mentionnées sur le dossier

result in a 30.000 point penalty and disqualification in case of repeated offences, after notification of the first infringement.

15 - MEASURE MATERIALS

Only two fixed instruments with electronic displays are allowed inside the vehicle (GPS, trip meter, etc.) including repeaters. Devices with mechanical displays for measurement (trip meter and stopwatch) are allowed without restriction.

Cars must be in this configuration at all times during the Rally. Any infringement will be reported to the Stewards.

No external antenna will be permitted, unless originally fitted to the car.

16 - ON-BOARD CAMERAS

The Organizer may install cameras inside the cockpit of certain cars for use in sporting Purposes, upon request from the Race Director or the Stewards.

17 - SCRUTINEERING BEFORE THE START

Any crew taking part in the Rally must attend the planned the administrative and scrutineering in accordance with the Rally timetable. The presentation of a car for scrutineering will be deemed an implicit statement of conformity.

The following original papers must be presented at the administrative checks:

- Driving licence.
- A valid licence (cf. art.3).
- The registration card.
- The car insurance certificate (International green card).
- The FIA Historic Technical Passport or a FIA Historic Regularity Car Pass or a FIVA Identity or National Card.
- C.E. homologated helmet.

The Organizers may refuse the start to any car that is different from the one mentioned on the entry form. In this case full entry fee will be kept.



d'engagement. Dans ce cas, l'intégralité des droits d'engagement restera acquise. Tout changement d'équipage ou de véhicule, pour quelque raison que ce soit, devra être préalablement accepté par le Comité d'Organisation.

18 – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu samedi 7 février 2026 à 20h30 au Sporting Monte-Carlo (**Tenue de soirée de rigueur**).

IMPORTANT

Ce pré-règlement, reste sujet à d'éventuelles modifications.

Any change of car or crew, for whatever reason, must be accepted by the Organizer's Committee.

18 – PRIZE GIVING CEREMONY

The Prize giving ceremony will take place Saturday, February 7, 2026 at 8.30 pm at the Sporting Monte-Carlo (**Black tie compulsory**).

IMPORTANT

This pre regulation remains subject to changes.



A U T O M O B I L E C L U B D E M O N A C O

CALENDRIER 2026 DES ÉPREUVES



19 - 25 janvier
RALLYE MONTE-CARLO
94^e EDITION



29 janvier - 07 février
RALLYE MONTE-CARLO HISTORIQUE
28^e EDITION



24-26 avril
GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE
15^e EDITION



16 - 17 mai *
MONACO E-PRIX
10^e & 11^e EDITIONS



04 - 07 juin
FORMULA 1 GRAND PRIX DE MONACO
83^e EDITION



14 - 17 octobre *
E-RALLYE MONTE-CARLO
26^e EDITION

* Dates à confirmer

23, Boulevard Albert 1^{er} - 98000 MONACO
T. +377 93 15 26 00 - info@acm.mc - www.acm.mc

@automobileclubmonaco

LA BILLETTERIE OFFICIELLE

44 rue Grimaldi - MONACO - T. +377 93 15 26 24
monaco-grandprix.com - monaco-eprix.com

LA BOUTIQUE OFFICIELLE

46 rue Grimaldi - MONACO - T. +377 97 70 45 35
boutiqueacm.com

